

■ Pourquoi un tel exercice ?

L'émotion suscitée par le rejet accidentel de dioxine en 1976 à SEVESO, en Italie, a incité les Etats européens à se doter d'une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. La commune sinistrée a ainsi donné son nom à une directive européenne donnant lieu au classement de certains sites industriels « à risque »* avec, en corollaire, des mesures adaptées arrêtées par les préfets visant à protéger les populations des conséquences que pourrait avoir un accident. Sous l'autorité préfectorale (directeur des opérations de secours), des exercices PPI (Plan Particulier d'Intervention) sont effectués dans les sites concernés. Ceux-ci consistent à mettre en œuvre un « scénario » d'accident plausible et, par ce biais, vérifier si le dispositif prévu fonctionne. Dans le cas présent, le thème retenu était un feu de cuvette dans la zone de stockage de la raffinerie de Feyzin, avec risque de boil over.

* 23 établissements dans le Rhône sont classés «SEVESO seuil haut».



■ Quels étaient les services mobilisés ?

- La Préfecture,
- Le SDIS du Rhône,
- Les CRS,
- La Gendarmerie,
- La Direction de la sécurité publique,
- La DDE,
- Le SAMU,
- La DRIRE,
- La Base hélicoptère de Bron,
- L'Armée de Terre et l'Armée de l'Air,
- La commune de Feyzin et toutes celles intéressées par le périmètre PPI,
- Le Conseil général,
- Le Grand Lyon,
- La SNCF,
- Le SYTRAL et KEOLIS,
- Les sociétés d'autoroutes,
- OPENLY,
- L'association ADRASEC.



■ Qu'impliquait le scénario ?

A 9 heures ce vendredi 2 février, une fuite de gasoil était constatée en pied du bac n°360. Un POI (Plan d'Opération Interne) était alors déclenché par l'industriel, puis le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône était alerté. Le scénario prévoyait également l'inflammation de la nappe dans la sous-cuvette, nécessitant le déclenchement par le Préfet du PPI, identifié par l'activation de la sirène PPI. Dans le même temps, en application de la procédure de bouclage des grands axes de circulation arrêtée par le préfet, la fermeture de barrières interdisant l'accès à l'autoroute sur la portion jouxtant le site était demandée. Le maire de Feyzin déclenchait alors le Plan Communal de Sauvegarde. Suite au débordement dans le bac, entraînant un feu de cuvette, le confinement des populations a été appliqué, en utilisant pour ce faire le serveur téléphonique de la mairie de Feyzin. Enfin, l'explosion virtuelle du toit du bac et l'inflammation de ce dernier avec risque de boil over, impliquait l'évacuation de la zone la plus exposée : l'école Georges Brassens et le complexe sportif.

■ Quel dispositif les sapeurs-pompiers ont-ils mis en œuvre ?

Les sapeurs-pompiers ont déployé sur place :

- Un Centre de Regroupement des Moyens, accueillant personnels et véhicules mobilisés
- Un Poste de Commandement Opérationnel, installé à la mairie de Feyzin
- Un Poste de Commandement Avancé, près de l'entrée Nord de la raffinerie
- Des moyens de soutien sanitaires, regroupés Place des Razes pour répondre aux demandes de secours éventuelles pendant l'exercice.



Etaient mobilisés : 84 sapeurs-pompiers et 26 véhicules :

- véhicules Poste de Commandement,
- fourgons de lutte contre les feux d'hydrocarbure,
- véhicules dévidoirs automobiles
- véhicules de soutien afin de répondre aux éventuelles demandes de secours pendant l'exercice.



■ Pourquoi l'autoroute a-t-elle été coupée ?

Le scénario plausible envisagé impliquait une coupure de cet axe, ce qui a permis aux autorités de tester la réactivité des services à une telle mesure. En effet, la raffinerie de Feyzin jouxte l'autoroute et l'explosion du toit de la cuve n°360, si elle avait lieu, aurait une incidence directe sur le trafic. La fermeture de l'autoroute pendant un temps limité à 35 minutes par convention d'exercice a ainsi permis d'estimer l'impact sur la circulation dans l'agglomération lyonnaise, mais aussi de mesurer le temps nécessaire aux forces de l'ordre pour boucler les axes alentour.



■ Où la population a-t-elle été évacuée ?

Un périmètre de 1000 mètres était défini autour du site. La population a été évacuée dans un gymnase situé au-delà.



■ Quels étaient les objectifs visés par cet exercice ?

1. Tester le dispositif opérationnel conjoint établissement / SDIS pour l'extinction d'un violent feu d'hydrocarbure.
2. Tester le plan de bouclage autoroutier et routier permettant de mettre en œuvre le périmètre de protection PPI.
3. Tester le Plan Communal de Sauvegarde et l'évacuation de la population.



■ Pour y voir plus clair ...

Boil over : transformation d'eau, contenue dans un réservoir d'hydrocarbure en feu, en vapeur, entraînant le moussage et le débordement de l'hydrocarbure par le biais de violentes projections, de l'extension des flammes et de la formation d'une boule de feu.

POI (Plan d'Opération Interne) : mis en œuvre en cas d'accident à l'intérieur d'un établissement par les industriels eux-mêmes. Il concerne les moyens à déployer à l'intérieur de l'établissement et définit les mesures d'organisation, les méthodes d'intervention et les moyens de l'exploitant nécessaires à la protection des personnels, des populations et de l'environnement. C'est le chef d'entreprise qui prend en charge la direction des opérations internes.

PPI (Plan Particulier d'Intervention) : il est préparé par le SDIS avec l'assistance de l'exploitant, à partir de l'étude de dangers et du POI. Le préfet prend en charge la direction des opérations de secours. Le PPI définit les missions des services de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et il fixe les modalités de concours des organismes privés appelés à intervenir. Il précise les modalités d'organisation de commandement sur les lieux des opérations.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : plan destiné à préparer les mesures visant à protéger tout ou partie de la population communale. Il prend en compte l'ensemble des ressources de la commune (bâtiments, matériels, personnels...) qui peuvent contribuer à leur mise en œuvre.

Vendredi 2 février 2007

Exercice préfectoral PPI de la raffinerie de Feyzin

